CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

20 octobre 2012

FICHE VŒU

Collectivité :

Thème :

Question :

- *Seuls les voeux d'intérêt général reçus au secrétariat de l'Association[*] **au plus tard le 1er octobre 2012** seront présentés à l'Assemblée Générale.*
- *Les voeux de caractère local ne seront pas débattus au Congrès mais seront transmis aux services de l'Etat ou du Département.*

A adresser à l'Association des Maires et Adjoints **au plus tard le 1er octobre 2012**

[*] *Afin d'optimiser les délais de transmission et ainsi améliorer le taux de réponses aux vœux, nous vous remercions de* ***privilégier l'envoi par messagerie électronique***

Secrétariat :3, rue Paul Beldant – 72000 LE MANS – Tél. 02 43 24 31 01 – Fax 02 43 24 16 22 – assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr